



Profil de pauvreté de la région du Centre-Sud

Ministère de l'économie, des
finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



Profil de pauvreté de la région du Centre-Sud

Réalisée avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO).

Octobre 2023

AVANT PROPOS

Le Plan national de développement économique et social (PNDES-II) 2021-2025 constitue le référentiel de développement au Burkina Faso. Par ailleurs, le pays s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dont l'échéance est prévue pour 2030. L'objectif commun de ces engagements nationaux et internationaux est l'amélioration des conditions de vie des populations, en l'occurrence une réduction substantielle de la pauvreté.

Ainsi, le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays afin de pouvoir apprécier les progrès réalisés et les défis à relever. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques.

Dans le cadre de ses missions, l'INSD a réalisé des enquêtes et recensements auprès des ménages et des entreprises pour suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques de développement au Burkina Faso. De ce fait, l'INSD a réalisé plusieurs enquêtes sur les conditions de vie des ménages qui fournissent des indicateurs pour le suivi de la pauvreté. Les rapports sur le profil de pauvreté au niveau national sont régulièrement produits. Cependant, au niveau régional, le besoin en statistiques désagrégées sur les conditions de vie des ménages et surtout sur la pauvreté n'est pas toujours satisfait.

Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional, provincial et communal ont donc entrepris des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019. Le présent document constitue un profil de pauvreté au niveau régional.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique, en particulier ceux en région, de l'intérêt pour les statistiques. Toutefois, l'INSD dans la quête permanente d'amélioration de ses productions, reste disponible pour prendre en compte les éventuelles critiques et suggestions.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du mérite
de l'Économie et des finances

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRAKINA	: Brasseries du Burkina
EBCVM	: Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages
EHCVM	: Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EMC	: Enquête multisectorielle continue
F CFA	: Franc de la communauté financière africaine
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
ODD	: Objectifs de développement durable
PNDES	: Plan national de développement économique et social
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
SOMMAIRE	v
LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES	vii
LISTE DES TABLEAUX	ix
RESUME	xi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES	3
1.1 Définition de la pauvreté	3
1.1.1 Approche monétaire objective	3
1.1.2 Approche monétaire subjective	3
1.1.3 Approche par les besoins de base	3
1.1.4 Approche par les capacités	3
1.1.5 Approche multidimensionnelle	3
1.2 Mesure de la pauvreté	4
1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être	4
1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté	4
1.3.1 Lignes de pauvreté relatives	4
1.3.2 Lignes de pauvreté absolues	4
1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté	5
1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)	5
1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)	5
1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)	5
1.4.4 Contribution à la pauvreté	5
1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire	5
1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté	5
1.5 Mesure de la pauvreté subjective	6
1.6 Données utilisées	6
1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du 5 ^e RGPH	6
CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE	9
2.1 Pauvreté et milieu de résidence	9
2.2 Pauvreté et provinces de résidence	9
2.3 Pauvreté et communes de résidence	11
CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE	15
3.1 Pauvreté et taille du ménage	15
3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage	15

3.3	Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage.....	16
3.4	Pauvreté et âge du chef de ménage.....	16
CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION.....		19
4.1	Pauvreté et statut d’alphabétisation du chef de ménage.....	19
4.2	Pauvreté et niveau d’instruction du chef de ménage.....	19
4.3	Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants	20
CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE		21
5.1	Pauvreté et promiscuité	21
5.2	Pauvreté et qualité du logement	21
5.2.1	Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement.....	21
5.2.2	Pauvreté et types d’habitation	22
5.2.3	Pauvreté et statut d’occupation du logement	23
CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....		25
6.1	Pauvreté et accès à l’assainissement.....	25
6.1.1	Pauvreté et type d’aisance	25
6.1.2	Pauvreté et principal mode d’évacuation des ordures.....	25
6.1.3	Pauvreté et principal mode d’évacuation des eaux usées	26
6.2	Pauvreté et accès à l’eau de boisson	27
6.3	Pauvreté et principal mode d’éclairage.....	27
6.4	Pauvreté et type d’emploi principal occupé	28
CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE		29
7.1	Distribution de la consommation totale par quintile	29
7.2	Distribution de la consommation totale par décile	29
7.3	Indicateurs d’inégalités de la consommation	30
CONCLUSION		33
BIBLIOGRAPHIE		35
ANNEXES.....		xiii

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES

Liste des graphiques

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence.....	9
Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté	9
Graphique 3 : Consommation par personne (F CFA) selon le milieu de résidence.....	9
Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces.....	10
Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté	10
Graphique 6 : Consommation moyenne par personne selon les provinces	11

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la région du Centre-Sud au Burkina Faso.....	2
Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région du Centre-Sud.....	11

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Valeurs des percentiles	7
Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes.....	12
Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage.....	15
Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage.....	16
Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage ..	16
Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage.....	17
Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage	19
Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage	20
Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire.....	20
Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages	21
Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs.....	22
Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation	23
Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement	23
Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie	25
Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie ..	26
Tableau 16 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le niveau de vie	27
Tableau 17 : Répartition de la population par source d'accès à l'eau de boisson selon le niveau de vie	27
Tableau 18 : Répartition de la population par principal mode d'éclairage selon le niveau de vie	28
Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé.....	28
Tableau 20 : Distribution de la consommation totale par quintile	29
Tableau 21 : Distribution de la consommation totale par décile	29
Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province	30
Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune	31

RESUME

La mise en œuvre des politiques ciblées de lutte contre la pauvreté nécessite des informations à des niveaux géographiques désagrégés, par exemple au niveau des régions, provinces et communes. C'est ainsi que cette étude est menée avec pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région du Centre-Sud en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal. En combinant les données de l'EHCVM 2018 qui disposent d'informations sur la consommation des ménages permettant de construire des indicateurs de bien-être, et des données du 5^e RGPH qui ont l'avantage de l'exhaustivité en termes de couverture de la population, il a été possible de décrire le présent profil de pauvreté. Les résultats principaux se résument comme suit :

Géographie de la pauvreté

Environ 30% de la population de la région du Centre-Sud vit en dessous du seuil de pauvreté. Dans cette région, la pauvreté est plus élevée en milieu rural (31,7%) qu'en milieu urbain (19,5%) et la province du Bazèga est la plus touchée avec plus de la moitié (52,7%) de sa population qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Doulougou et Kayao sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région.

Démographie de la pauvreté

Dans les ménages de grande taille, on enregistre une proportion élevée des individus à faible niveau de vie alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Ainsi, dans les ménages d'au moins 12 personnes, 44,9% des individus sont situés dans le premier décile (plus pauvres) pendant que dans les ménages de moins de 5 personnes, la proportion des individus du premier décile est quasi-nulle. Dans les ménages dirigés par une femme, plus de 67% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^eme décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes ce chiffre se situe à moins de 47,4%.

Pauvreté et éducation

Près d'un individu sur trois (32,5%) vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé sont du dixième décile, alors que seulement 6,1% des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé sont dans cette même échelle de niveau de vie. Plus le niveau d'instruction des enfants qui fréquentent augmente, plus ils sont concentrés dans les derniers déciles. Par exemple, le dixième décile enregistre 9,1% des enfants du primaire, 16,8% du post-primaire et 41,6% du secondaire. A l'inverse, le premier décile enregistre 10,0% des enfants du primaire, 8,3% du post-primaire et 4,5% du secondaire.

Pauvreté et cadre de vie

Les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité sont plus représentés dans les niveaux de vie faibles. Par exemple, 21,9% des individus vivant dans les ménages de plus de cinq personnes par pièce à coucher sont du premier décile contre 5,2% pour les individus qui ne sont pas en situation de promiscuité. Par ailleurs, les habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logements regorgent plus les personnes d'un niveau de vie relativement élevé comparativement aux logements de type case, tente et maison individuelle simple qui abritent le plus souvent les pauvres.

Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

L'accès aux services sociaux reste précaire pour les couches défavorables. Plus de la majorité (59,0%) de la population de la région a recouru à la brousse/nature comme lieu d'aisance. Seuls les individus plus aisés (dixième décile) utilisent plus fréquemment la latrine simple (62,8%). Dans la région du Centre-Sud, la majorité (54,4%) des individus s'approvisionne en eau de boisson dans les forages. Le forage reste le principal lieu

d'approvisionnement en eau de boisson pour les individus à faible niveau de vie (cinq premiers déciles). Par ailleurs, la lampe est le principal mode d'éclairage pour les individus à faible niveau de vie. Parmi les individus du premier décile, 72,7% vivent dans des ménages où la lampe est le mode d'éclairage principal.

Inégalités de niveau de vie

Il ressort que le volume des dépenses de consommation par quintile dans la région de l'Est augmente avec le niveau de vie. La consommation totale des individus du premier quintile représente 12,3% de la consommation totale du Centre-Sud et celle du dernier quintile 33,1%. Selon le milieu de résidence, la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (GINI=0,17) qu'en milieu urbain (GINI=0,30). Le Nahouri est la province la moins égalitaire en termes de distribution de la consommation des ménages. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes de Manga, de Pô et de Kombissiri. Dans la commune de Manga, les 10 % les plus riches ont un niveau de vie au moins 3,7 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres. Ce rapport est de 3,0 dans la commune de Pô et de 2,6 dans la commune de Kombissiri.

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi des politiques de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso a initié à travers l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la réalisation d'une série d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Cependant, les produits de ces études notamment les rapports sur le profil de pauvreté sont régulièrement produits au niveau national mais pas à l'échelle régionale. Les directions régionales de l'INSD qui ont pour mission de fournir des statistiques désagrégées au niveau régional et communal, ont entrepris donc des analyses plus fines de la pauvreté à travers l'exploitation des bases de données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) de 2018 et du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019.

Le présent rapport fait ressortir les indicateurs de pauvreté au niveau de la région du Centre-Sud. Il se propose de répondre aux attentes des utilisateurs des données socioéconomiques se rapportant à la région. Il fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la Société civile, etc. Ces informations sont disponibles aussi bien au niveau régional qu'au niveau des entités administratives constituantes de la région, que sont les provinces et les communes.

Située au Sud du Burkina Faso, la région du Centre-Sud couvre une superficie de 11 457 km², soit 4,19% du territoire national. Elle est limitée au Nord par la région du Centre, au Sud par la République du Ghana, à l'Est par les régions du Centre-Est et du Plateau central et à l'Ouest par la région du Centre-Ouest. La localité de Manga, située à environ 100 km de Ouagadougou la capitale du Burkina Faso, est le chef-lieu de la région. Tout comme les autres régions du pays, la région du Centre-Sud a été créée par la loi n° 2001-031/AN du 2 juillet 2001 dans ses limites actuelles. Elle est composée de trois (3) provinces qui sont : le Nahouri, le Bazèga et le Zoundwéogo. Elle compte dix-neuf (19) communes dont trois (03) communes urbaines.

L'économie de la région du Centre-Sud est essentiellement agricole. Le secteur primaire occupe une grande partie de la population. La proportion de la population active occupée exerçant dans le secteur primaire est de 82,1%. Par ailleurs, la région du Centre-Sud dispose de nombreuses potentialités touristiques. Les principaux sites touristiques du Centre-Sud sont : le « pic du Nahouri », le refuge local des hippopotames de Woozi, l'architecture traditionnelle Kasséna et Nakana de Tiébébé, la rivière aux crocodiles de Konvili, le Parc National Kaboré Tambi et le ranch de gibier de Nazinga, etc. En outre, les habitants du Centre-Sud ont des échanges commerciaux privilégiés avec le Ghana. Ces échanges commerciaux sont favorisés par la route nationale n°5 qui conduit à la frontière du Ghana et à ses ports maritimes que sont Téma et Takoradi.

Au plan démographique, la région du Centre-Sud compte 788 731 habitants selon les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5e RGPH), réalisé en 2019. Elle se compose de 374 238 hommes et de 414 493 femmes. Avec une densité moyenne de 69 habitants au kilomètre carré, le Centre-Sud est la région la moins peuplée du Burkina Faso.

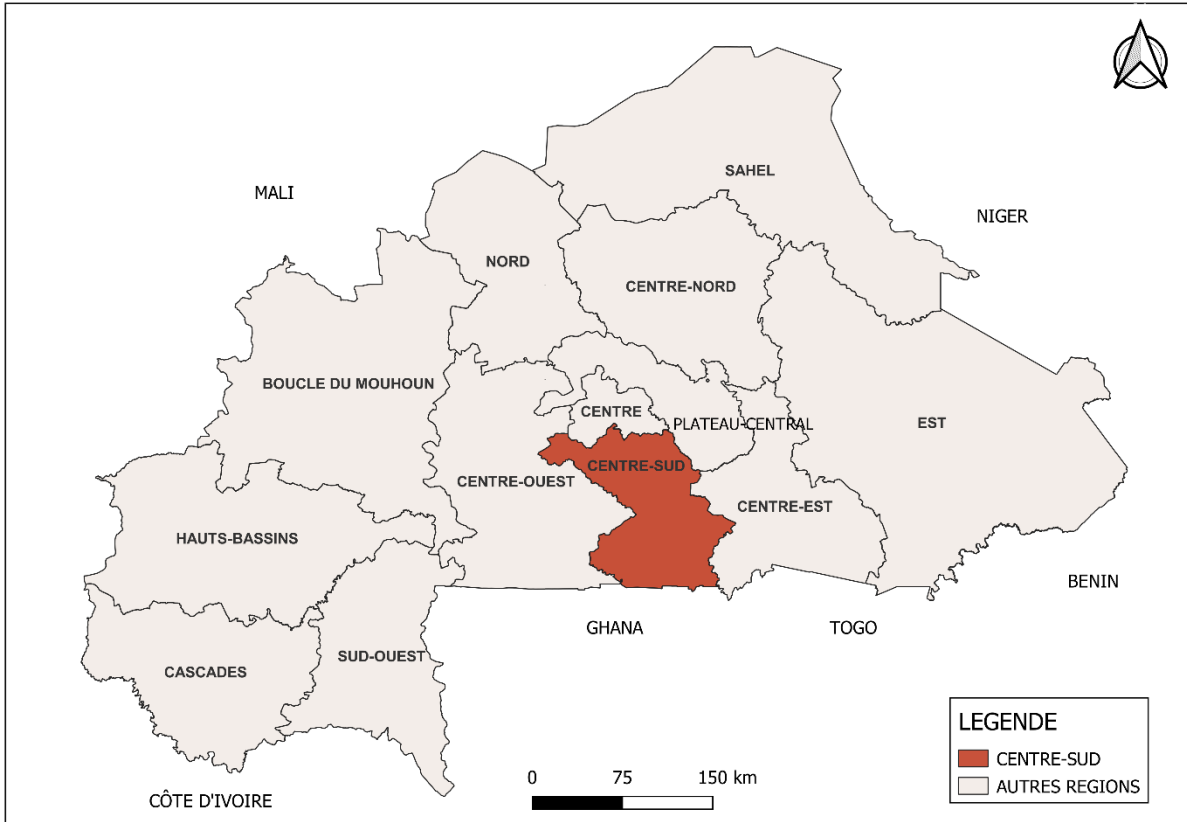
La région du Centre-Sud figure parmi le groupe des régions du Burkina Faso les moins affectées par la pauvreté. En 2018, l'incidence de la pauvreté de la région était inférieure au niveau national. Il est de 26,1% avec une contribution de 2,7% à la pauvreté nationale (EHCVM 2018). Par ailleurs, l'inégalité de pauvreté dans la région mesurée par l'indice de GINI était relativement faible (0,27).

Le présent document sur le profil de pauvreté de la région du Centre-Sud est structuré en sept (07) chapitres comme suit :

- Concepts, définitions et sources de données ;
- Géographie de la pauvreté dans le Centre-Sud ;
- Démographie de la pauvreté ;
- Pauvreté et éducation ;
- Pauvreté et cadre de vie ;

- Pauvreté et caractéristiques socio-économiques ;
- Inégalités de niveau de vie.

Carte 1 : Localisation de la région du Centre-Sud au Burkina Faso



SOURCE: BNDT / IGB

DR-INSD, 2023

CHAPITRE 1. CONCEPTS, DEFINITIONS ET DONNEES UTILISEES

1.1 Définition de la pauvreté

La pauvreté peut se définir comme un manque de bien, le dénuement, l'absence de ce qui est nécessaire. Elle est généralement considérée comme un phénomène multidimensionnel. Elle embrasse la dimension économique et des dimensions non économiques¹ regroupées sous le terme de pauvreté humaine. Si l'on considère la dimension économique de la pauvreté, on distingue de façon fonctionnelle trois formes de pauvreté : la pauvreté monétaire ou « de revenu », la pauvreté des conditions de vie ou « d'existence », et la pauvreté de potentialités ou de « capacités ».

Le concept de la pauvreté est complexe. C'est pourquoi plusieurs approches sont utilisées pour la cerner.

1.1.1 Approche monétaire objective

L'approche monétaire objective s'appuie sur le revenu ou la consommation traduite en valeur monétaire comme mesure du bien-être. C'est l'approche la plus utilisée par les institutions internationales, notamment la Banque Mondiale.

1.1.2 Approche monétaire subjective

L'approche monétaire subjective s'intéresse aux aspects qualitatifs du bien-être et correspond à une évaluation individuelle du niveau de bien-être. Elle se fonde sur le point de vue des individus, leur perception et appréciation de leur situation, de même que sur leurs dépenses de consommation individuelle.

1.1.3 Approche par les besoins de base

L'approche par les besoins de base met en avant l'identification des besoins communs à tous les êtres humains nécessaires pour atteindre une certaine qualité de vie. L'essentiel de ces besoins retenus s'inscrit dans les domaines tels que l'éducation, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'eau potable et l'habitat, nécessaires à la prévention de la maladie, de la sous-alimentation, etc. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle ne satisfait pas ses besoins de base par rapport à un certain standard de vie.

1.1.4 Approche par les capacités

L'approche par les capacités fait référence à la privation d'un individu de capacités identifiées comme « capacités de base » sans lesquelles il ne peut pas vivre une vie désirée. La pauvreté peut se définir par rapport aux facteurs (capital social, capital humain, modification dans le patrimoine) qui empêchent les individus ou les ménages de jouir d'un bien-être suffisant.

1.1.5 Approche multidimensionnelle

L'approche multidimensionnelle appréhende la pauvreté comme un ensemble de privation de certains biens et services pour assurer un niveau de vie « normal ». Les pauvres sont les personnes qui ont un nombre de

¹ Il s'agit des dimensions sociale, culturelle, politique et ethnique de la pauvreté.

privations récurrentes et fixes. Le présent rapport s'intéressera à la pauvreté monétaire et aux conditions de vie des ménages.

1.2 Mesure de la pauvreté

1.2.1 Définition d'indicateurs de bien-être

1.2.1.1 Indicateurs monétaires de la pauvreté

L'évaluation de la pauvreté à l'aide de mesures monétaires nécessite parfois de recourir soit à la consommation soit au revenu comme indicateur de bien-être. Lorsque l'enquête auprès des ménages fournit des données de consommation suffisamment détaillées, il est préférable d'utiliser celle-ci comme indicateur de la pauvreté.

1.2.1.2 Indicateurs non monétaires de la pauvreté

L'application des outils de mesure de la pauvreté aux indicateurs non monétaires passe par la possibilité de comparer la valeur de l'indicateur non monétaire d'une personne ou d'un ménage à un seuil, ou « ligne de pauvreté », en dessous de laquelle on considère que la personne ou le ménage n'est pas en mesure de couvrir ses besoins fondamentaux.

1.3 Choix et estimation d'une ligne de pauvreté

Dès qu'une mesure regroupant le revenu et la consommation ou une mesure de type non monétaire a été définie au niveau des ménages ou des personnes, l'étape suivante consiste à définir une ou plusieurs lignes de pauvreté. Les lignes de pauvreté sont des points limites qui séparent les pauvres des non-pauvres. Elles peuvent être de nature monétaire (par exemple, un certain niveau de consommation) ou non monétaire (par exemple, un certain niveau d'éducation). L'utilisation de plusieurs lignes permet de distinguer différents niveaux de pauvreté. Il existe principalement deux types de lignes de pauvreté : relatives et absolues.

1.3.1 Lignes de pauvreté relatives

La pauvreté relative s'établit par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. On détermine d'abord le revenu médian ou la consommation médiane, valeur qui partage la population en deux parties égales. La pauvreté se définit alors par rapport à une proportion de cette valeur médiane.

1.3.2 Lignes de pauvreté absolues

Elles sont associées à certaines normes absolues sur les éléments dont les ménages doivent disposer pour couvrir leurs besoins fondamentaux. En ce qui concerne les mesures monétaires, ces lignes de pauvreté absolues sont souvent fondées sur des estimations du coût des denrées alimentaires de base, à savoir le coût d'un panier de produits nutritionnels considéré comme un minimum pour assurer le maintien en bonne santé d'une famille type, auquel s'ajoute une certaine provision pour la couverture des besoins non alimentaires. Étant donné que de larges proportions des populations habitant dans les pays en développement survivent avec le strict minimum ou moins encore, le choix d'une ligne de pauvreté absolue plutôt que relative s'avère souvent plus indiqué.

1.4 Choix et estimation de mesures de la pauvreté

La mesure de la pauvreté est une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et la ligne de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures ci-dessous décrites sont les plus couramment utilisées.

1.4.1 Incidence de la pauvreté (indice en nombre d'habitants)

Elle mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, celle pour laquelle la consommation est inférieure à la ligne de pauvreté.

1.4.2 Profondeur de la pauvreté (écart de pauvreté)

Cette mesure indique la distance à laquelle les ménages se trouvent de la ligne de pauvreté. Elle enregistre le déficit collectif moyen de revenu ou de consommation par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population. La profondeur de la pauvreté est obtenue en faisant la somme de tous les déficits des individus en situation de pauvreté (en supposant un déficit de zéro pour les non pauvres) et en divisant le résultat par le total de la population. En d'autres termes, elle permet d'évaluer le total des ressources nécessaires pour amener l'ensemble de la population pauvre au niveau de la ligne de pauvreté (total divisé par le nombre d'individus de la population considérée).

1.4.3 Sévérité de la pauvreté (écart de pauvreté au carré)

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté. En ce qui concerne la mesure de l'écart de pauvreté, les indicateurs non monétaires sont soumis à certaines limites.

1.4.4 Contribution à la pauvreté

La contribution à la pauvreté renvoie à la part des pauvres de chaque sous-groupe dans la population totale de pauvres. Par exemple, la contribution à la pauvreté d'une province donnée est la proportion des pauvres de cette province dans l'ensemble des pauvres de la région. La somme des contributions de tous les sous-groupes est de 100% et pour chaque sous-groupe la contribution est une valeur comprise entre 0 et 100%.

1.4.5 Incidence de la pauvreté alimentaire

L'incidence de la pauvreté alimentaire mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté alimentaire est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.4.6 Incidence de l'extrême pauvreté

L'incidence de l'extrême pauvreté mesure la proportion de la population dont le montant alloué à la consommation alimentaire et non alimentaire est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire. Autrement dit, un individu est en situation d'extrême pauvreté si en consacrant l'ensemble de son revenu à la consommation

alimentaire, il demeure en dessous du seuil alimentaire. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'incidence d'extrême pauvreté est un chiffre compris entre 0 et 1 et est généralement exprimée en pourcentage.

1.5 Mesure de la pauvreté subjective

La mesure de la pauvreté subjective repose sur les enquêtes d'opinion. De telles mesures sont fondées sur des questions posées aux ménages à propos de :

- leur situation telle qu'ils la perçoivent, comme « Avez-vous assez pour vivre ? » « Estimez-vous que votre revenu est très bas, plutôt bas, suffisant, plutôt élevé, ou élevé ? »
- une opinion à l'égard des standards minima de revenu et de besoins, telle que « Quel est le montant minimum nécessaire pour permettre de vivre à une famille composée de deux adultes et trois enfants ? » ou « Quel est le minimum nécessaire pour votre famille ? »
- des classements de la pauvreté dans la communauté, tels que « Quels sont les groupes les plus vulnérables du village ? » Sur la base des réponses à ces questions, des lignes de pauvreté peuvent être fixées.

Les réponses au deuxième groupe de questions peuvent fournir une ligne pour les différents types de ménages de référence. En revanche, les réponses au premier groupe de questions peuvent être comparées au revenu réel pour en déduire le niveau de revenu que les ménages jugent suffisant. Ce niveau de revenu peut alors être utilisé comme ligne de pauvreté.

1.6 Données utilisées

Les données utilisées dans le cadre de la présente étude proviennent de deux sources. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et de l'EHCVM en 2018. Cette dernière est une enquête nationale qui produit des statistiques pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des populations. Elle contient des informations sur la consommation des ménages qui ont servi à l'approche de mesure de la pauvreté adoptée dans cette étude. Les données du 5^e RGPH sont exhaustives et permettent donc de produire les estimations jusqu'au niveau communal.

Au total, l'étude a porté sur une population de 744 128 habitants répartis sur un effectif de 138 642 ménages de la région du Centre-Sud.

1.7 Mesure de la pauvreté avec la base du 5^e RGPH

La mesure de la pauvreté monétaire telle que conçue pour les enquêtes sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté, contenu dans les modules de consommation des ménages ou leurs revenus n'est pas applicable directement avec la base des données du RGPH car le questionnaire du RGPH ne contient pas des modules sur la consommation ou les revenus des ménages. Pour surmonter cet obstacle on combine les données des enquêtes ménages sur les conditions de vie et celles du RGPH afin de générer un niveau de consommation par personne de chaque ménage du RGPH. La méthodologie appliquée est celle proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) et mise à jour en 2022 par Corral et al.

La méthode d'estimation sur petits domaines proposée par Elbers, Lanjouw et Lanjouw (2002, 2003) procède d'une idée relativement simple. Tout d'abord, un modèle de régression de la dépense du ménage par tête est estimé en utilisant les données d'enquête, en limitant l'ensemble des variables explicatives à celles qui sont communes à l'enquête et au recensement. La distribution des variables doit être similaire dans les deux sources de données. Ensuite, les coefficients de ce modèle sont appliqués aux données du recensement pour prédire

les dépenses de tous les ménages du recensement. Finalement, la dépense prédite des ménages est utilisée pour construire une série d'indicateurs de bien-être (i.e. incidence, profondeur, sévérité de la pauvreté et inégalité).

La mesure de la pauvreté avec la base des données du 5^e RGPH a été réalisée lors de la cartographie de la pauvreté en 2022. Dans le cadre de cette analyse, la consommation prédite par cette dernière étude a été utilisée pour appréhender le niveau de vie des ménages à travers les percentiles (quintiles et déciles). Pour la région du Centre-Sud, la consommation moyenne annuelle par personne s'élève à 251 207 F CFA avec un minimum de 79 480 F CFA et un maximum de 2 069 168 F CFA. En ce qui concerne le niveau de vie, les valeurs des percentiles sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Valeurs des percentiles

		Valeur du percentile
Quintile	Q1	177 673,5
	Q2	207 377,1
	Q3	242 820,0
	Q4	298 500,3
Décile	D1	157 283,0
	D2	177 673,5
	D3	192 542,8
	D4	207 377,1
	D5	223 146,4
	D6	242 820,0
	D7	261 968,6
	D8	298 500,3
	D9	358 340,8

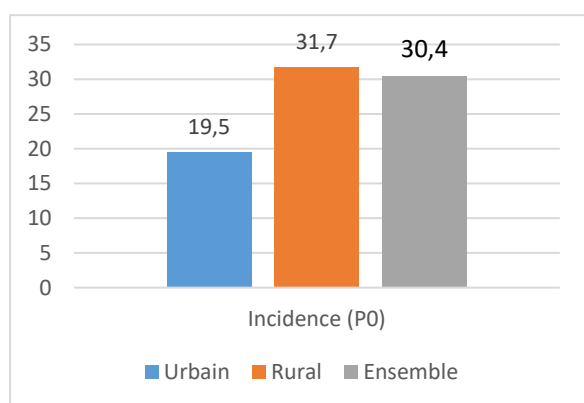
CHAPITRE 2. GEOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

La pauvreté monétaire n'est pas uniformément répartie sur l'espace géographique régional. Il serait donc judicieux d'étudier la distribution spatiale de ce phénomène au niveau des sous-unités géographiques de la région. Dans la suite, une analyse de la pauvreté est proposée par milieu de résidence, province et commune.

2.1 Pauvreté et milieu de résidence

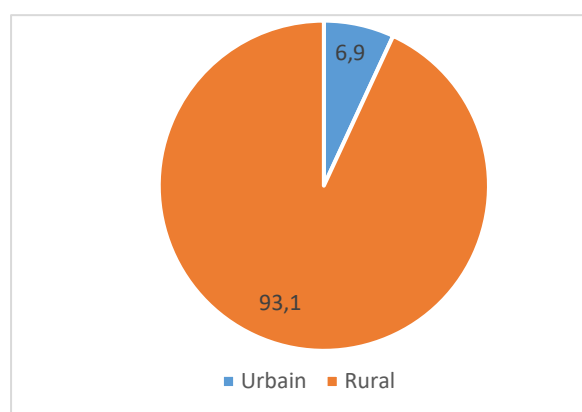
Dans la région du Centre-Sud, 30,4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. L'écart moyen de dépense de consommation des pauvres au seuil de pauvreté traduit par la profondeur de la pauvreté est estimé à 7.7%. La pauvreté est nettement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 31,7% en milieu rural contre 19,5% en milieu urbain. En termes de contribution, le milieu rural contribue plus (93,1%) à l'incidence de la pauvreté dans la région que le milieu urbain (6,9%). Quant aux dépenses de consommation moyenne, elles s'élèvent à 417 274 F CFA par personne et par an en milieu urbain contre 231 689 F CFA en milieu rural.

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence



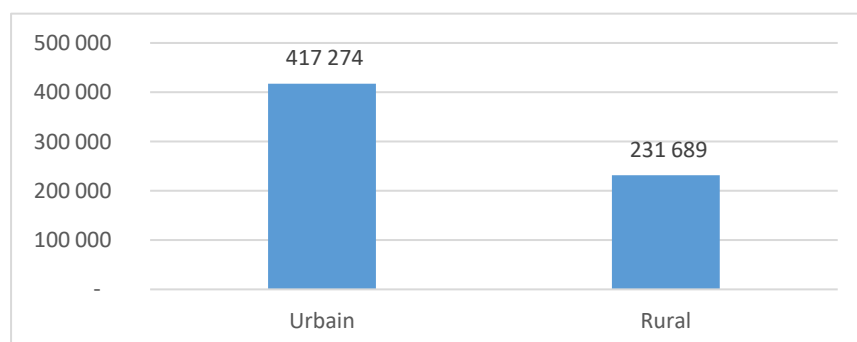
Source : Volume-3, RGPH5

Graphique 2 : Contribution des milieux de résidence à la pauvreté



Source : Volume-3, RGPH5

Graphique 3 : Consommation par personne (F CFA) selon le milieu de résidence



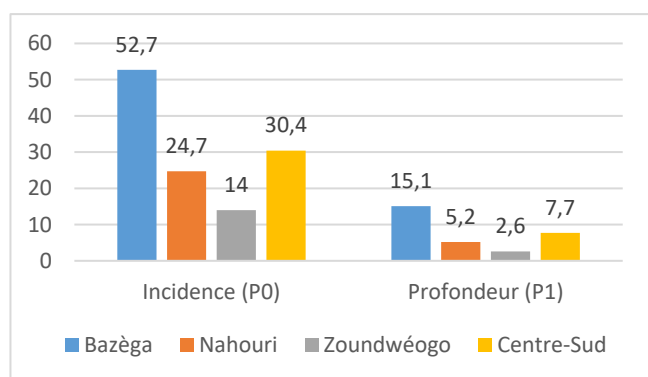
2.2 Pauvreté et provinces de résidence

L'incidence de la pauvreté n'est pas le même dans les provinces de la région du Centre-Sud. Elle est plus élevée dans la province du Bazèga où 52,7% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et plus faible dans le Zoundwéogo (14,0% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté). Dans la province du Nahouri, la proportion des personnes en dessous du seuil de pauvreté est de 24,7%.

En termes de contribution à la pauvreté monétaire au niveau de la région, la province du Bazèga contribue à hauteur de de 61,7% contre 20,1% et 18,2% respectivement pour les provinces du Nahouri et du Zoundwéogo.

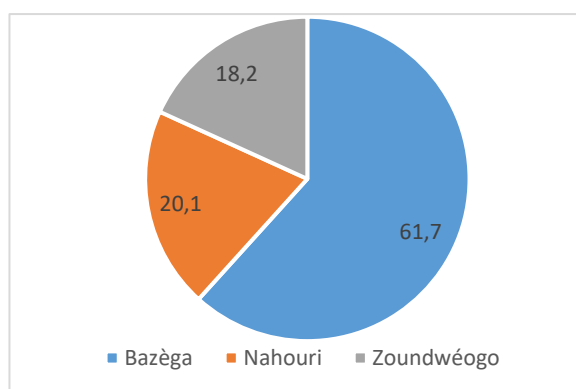
Du point de vue de la profondeur, la pauvreté est plus prononcée dans la province du Bazèga (15,1%) et moins prononcée dans la province du Zoundwéogo (2,6%). La consommation moyenne annuelle par personne est par contre plus élevée dans le Nahouri (270 829 F CFA) comparativement aux deux autres provinces (246 125 F CFA dans le Bazèga et 243 484 F CFA dans le Zoundwéogo).

Graphique 4 : Incidence et profondeur selon les provinces



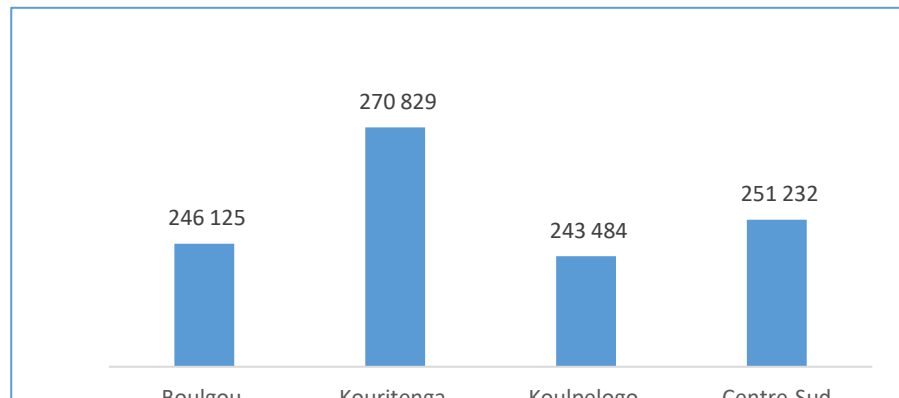
Source : Volume-3, RGPH5

Graphique 5 : Contribution des provinces à la pauvreté



Source : Volume-3, RGPH5

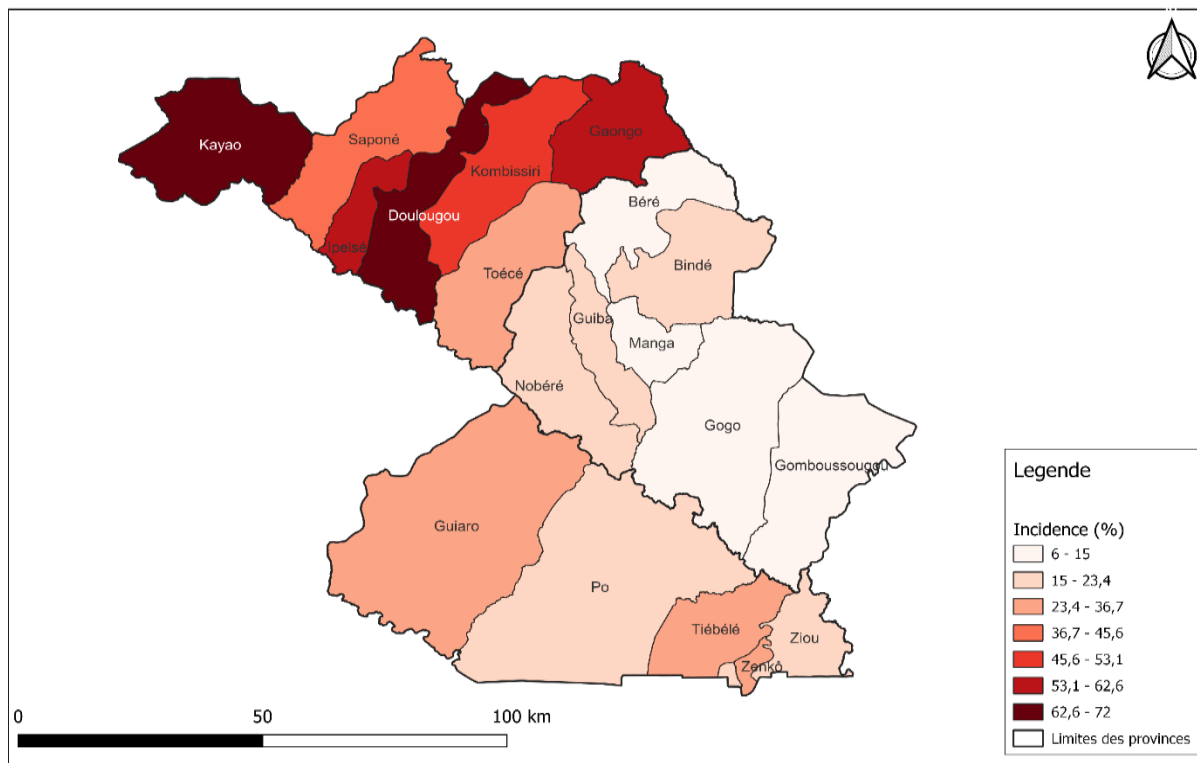
Graphique 6 : Consommation moyenne par personne selon les provinces



2.3 Pauvreté et communes de résidence

Une analyse spatiale de la pauvreté montre que les communes situées au Nord de la région sont les plus touchées. Ces communes relèvent de la province du Bazèga. L'Est de la région, constitué des communes de Manga, Gogo et Gomboussougou, est moins touché par la pauvreté. Dans ce secteur, l'incidence de la pauvreté fluctue entre 6% et 15%. Les communes du Sud sont à un niveau intermédiaire en termes d'incidence de la pauvreté. Les proportions des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté varient entre 15% et 36,7%.

Carte 2 : Incidence de la pauvreté dans les communes de la région du Centre-Sud



SOURCE: BNDT / IGB

DR-INSD, 2023

L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que quatre communes de la région présentent une incidence de pauvreté supérieure à 50%. Ces communes sont : Doulougou (72,2%), Kayao (66,4%), Ipelce (60,5%), Gaongo (56,4%). En plus de ces communes, s'ajoutent les communes de Kombissiri (49,8%), de Sapone (43,5%) et de Toece (32,9%) qui ont un niveau de pauvreté supérieur à la moyenne régionale.

La commune de Gomboussougou présente l'incidence de pauvreté la plus faible de toutes les communes de la région. Dans cette commune, c'est seulement 6,9% de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Les communes de Kombissiri et de Kayao, avec respectivement 16,1% et 11,3% sont les deux communes qui contribuent le plus à la pauvreté de l'ensemble de la région.

En termes de profondeur de la pauvreté, c'est dans la commune de Doulougou que la pauvreté est plus prononcée (23,1%). Cette commune est suivie par celles de Kayao (20,9%), de Ipelce (17,2%) et Gaongo (8,4%). La pauvreté est moins prononcée dans les communes de Bere (2,2%), Gogo (1,9%) et Gomboussougou (1,1%).

Tableau 2 : Indicateurs de pauvreté selon les communes

Communes	Incidence P0 (%)	Contribution C0 (%)	Profondeur P1 (%)	Sévérité P2 (%)	Consommation par personne
Province du Bazèga					
Doulougou	72,2	9,1%	23,1		235 589,7
Gaongo	56,4	8,4%	17,1		222 682,6
Ipelce	60,5	3,5%	17,2		250 227,8
Kayao	66,4	11,3%	20,9		213 911,5
Kombissiri	49,8	16,1%	14,1		283 508,5
Sapone	43,5	8,0%	10,6		251 449,3
Toece	32,9	5,3%	7,1		228 079,9
Province du Nahouri					
Guiaro	29,4	3,6%	7,1		245 443,2
Pô	22,2	6,0%	4,7		330 715,3
Tiebele	25,3	6,4%	5,1		238 904,1
Zecco	26	1,5%	5,2		238 568,1
Ziou	23,3	2,7%	4,5		246 373,8
Province du Zoundwéogo					
Bere	13	1,8%	2,2		223 787,2
Binde	20,8	3,7%	3,9		212 995,9
Gogo	11,1	2,3%	1,9		219 540,5
Gomboussougou	6,9	2,0%	1,1		235 467,6
Guiba	16,4	2,2%	2,9		222 524,2
Manga	15,7	2,9%	3,3		363 553,8
Nobere	20,1	3,3%	3,7		222 378,1
Ensemble région	30,4	100,0	7,7		251 231,7

CHAPITRE 3. DEMOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

Les facteurs démographiques influencent généralement les conditions de vie des ménages et la pauvreté. Dans ce chapitre, l'analyse de la pauvreté est faite en fonction de la taille du ménage, le sexe, la situation matrimoniale et l'âge du chef de ménage.

3.1 Pauvreté et taille du ménage

La répartition de la population du Centre-Sud par niveau de vie diffère selon la taille du ménage. Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion élevée des individus à niveau de vie faible alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus à niveau de vie élevé. Par exemple, dans les ménages de moins de 5 personnes, 29,1% et 29,6% des personnes sont situées respectivement dans les neuvième et dixième déciles alors que, dans les ménages d'au moins 12 personnes, la proportion des individus du premier décile est de 44,9%.

Tableau 3 : Répartition de la population par niveau de vie selon la taille du ménage

Niveau de vie	1-4 personnes	5-6 personnes	7-8 personnes	9-11 personnes	12 personnes ou plus
Premier décile	0,0	0,0	6,2	15,2	44,9
Deuxième décile	0,0	2,5	9,8	17,5	29,5
Troisième décile	0,0	8,1	12,1	22,5	14,6
Quatrième décile	0,0	11,0	16,4	18,5	3,4
Cinquième décile	8,0	10,6	15,9	12,4	3,3
Sixième décile	3,3	17,5	19,2	5,0	1,4
Septième décile	8,8	20,9	7,7	3,4	0,3
Huitième décile	21,1	15,0	5,5	1,6	0,7
Neuvième décile	29,1	7,0	3,1	2,0	1,0
Dixième décile	29,6	7,2	4,1	2,0	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2 Pauvreté et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage est une des caractéristiques sociodémographiques prises en compte dans l'analyse de la pauvreté monétaire. Les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. En effet, dans les ménages dirigés par des femmes, 67,2% des individus ont un niveau de vie acceptable (au-delà du 5^e décile). Par contre, dans les ménages dirigés par des hommes, cette proportion est de 47,4%.

Tableau 4 : Répartition de la population par niveau de vie selon le sexe du chef de ménage

Niveau de vie	Homme	Femme
Premier décile	11,2	3,7
Deuxième décile	10,5	4,1
Troisième décile	10,8	6,9
Quatrième décile	10,0	7,4
Cinquième décile	10,3	10,7
Sixième décile	10,6	6,7
Septième décile	9,4	11,5
Huitième décile	9,6	15,1
Neuvième décile	9,1	14,2
Dixième décile	8,7	19,7
Total	100,0	100,0

3.3 Pauvreté et situation matrimoniale du chef de ménage

Dans la région du Centre-Sud, la répartition de la population par niveau de vie varie selon la situation matrimoniale du chef de ménage. Dans les ménages où le chef n'est pas marié (célibataire, divorcé(e)/séparé(e), veuf(ve), union libre), les individus sont concentrés dans les déciles élevés. Par exemple, plus de 60% des individus dont le chef de ménage est célibataire, divorcé, veuf ou en union libre se situent au-delà du cinquième décile. De même, chez les chefs de ménages mariés monogames, 62,2% des individus ont un niveau de vie supérieur au cinquième décile. Par contre, dans les ménages où le chef est marié polygame, seulement 21,7% des individus se retrouvent à un niveau de vie supérieur au cinquième décile.

Tableau 5 : Répartition de la population par niveau de vie selon la situation matrimoniale du chef de ménage

Niveau de vie	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre
Premier décile	2,5	3,8	23,5	2,6	4,2	7,7
Deuxième décile	2,4	5,4	19,1	2,8	4,2	6,9
Troisième décile	3,8	8,1	15,3	5,5	7,8	8,2
Quatrième décile	3,8	9,0	11,8	4,5	7,4	7,8
Cinquième décile	5,5	11,5	8,6	8,4	10,9	8,7
Sixième décile	4,9	12,3	7,4	8,2	7,5	8,5
Septième décile	6,1	12,1	5,3	10,9	11,4	8,8
Huitième décile	10,6	13,3	3,9	15,6	15,5	10,9
Neuvième décile	11,7	12,7	3,3	16,5	12,8	14,4
Dixième décile	48,5	11,8	1,8	25,1	18,3	18,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.4 Pauvreté et âge du chef de ménage

Au fur et à mesure que le groupe d'âge du chef de ménage augmente, les individus se retrouvent concentrer dans les classes de niveau de vie faible. Par exemple, les individus des trois premiers déciles représentent 5,3% de la population vivant dans les ménages dont le chef a moins de 25 ans, 29,2% dans les ménages dont le chef a un âge compris entre 35 et 44 ans et 36,1% dans les ménages dont le chef a 65 ans ou plus.

Tableau 6 : Répartition de la population par niveau de vie selon l'âge du chef de ménage

Niveau de vie	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +
Premier décile	1,4	3,1	9,0	13,9	14,7	13,4
Deuxième décile	1,3	4,2	9,3	12,9	13,2	11,3
Troisième décile	2,6	6,2	10,9	12,5	11,9	11,4
Quatrième décile	2,6	6,5	11,0	11,2	10,9	9,4
Cinquième décile	5,8	9,8	11,2	11,0	10,3	9,6
Sixième décile	5,4	8,9	11,8	10,7	10,0	9,4
Septième décile	8,9	11,0	10,4	8,7	8,4	9,2
Huitième décile	17,8	15,2	9,8	7,4	8,1	9,6
Neuvième décile	21,7	17,7	7,9	5,8	6,7	8,6
Dixième décile	32,6	17,3	8,7	6,0	5,8	7,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 4. PAUVRETE ET EDUCATION

L'éducation des membres adultes du ménage est l'un des facteurs le plus discriminant entre pauvres et non-pauvres. L'analyse est faite selon le niveau d'instruction et d'alphabétisation² du chef de ménage. Il est aussi analysé la fréquentation scolaire des enfants selon le niveau de vie.

4.1 Pauvreté et statut d'alphabétisation du chef de ménage

Une analyse des données montre que l'alphabétisation est associée à un niveau de vie élevé. En effet, 32,5% des individus vivant dans les ménages dont le chef de ménage est alphabétisé relèvent du dixième décile, alors que dans les ménages dont le chef est non alphabétisé, c'est seulement 6,1% des individus qui sont dans cette même échelle de niveau de vie.

Tableau 7 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'alphabétisation du chef de ménage

Niveau de vie	Non alphabétisé	Alphabétisé
Premier décile	11,3	4,2
Deuxième décile	10,8	4,1
Troisième décile	11,4	4,3
Quatrième décile	10,4	5,2
Cinquième décile	11,1	5,7
Sixième décile	10,5	8,1
Septième décile	10,2	6,4
Huitième décile	10,0	11,7
Neuvième décile	8,3	17,7
Dixième décile	6,1	32,5
Total	100,0	100,0

4.2 Pauvreté et niveau d'instruction du chef de ménage

La répartition par niveau de vie des individus dont les chefs de ménages sont sans niveau d'instruction est presque égalitaire. Toutefois, les proportions des individus des deux derniers déciles dont les chefs de ménages sont sans instruction sont les plus faibles (7,5% pour le neuvième décile et 5,2% pour le dixième décile). Dans les ménages dont le chef est instruit, les individus sont beaucoup plus concentrés dans les classes de niveau de vie élevé. Par ailleurs, la proportion des individus du dixième décile augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Cette proportion est de 24,4%, 37,8%, 61,5% et 71,0% respectivement pour le niveau primaire, post-primaire, secondaire et supérieur.

² Alphabétisé : La définition adoptée est celle du 5^e RGPH qui ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ».

Tableau 8 : Répartition de la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau de vie	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur
Premier décile	11,9	1,3	1,0	0,4	0,2
Deuxième décile	11,2	2,1	2,0	0,5	0,1
Troisième décile	11,9	1,8	1,6	1,0	0,6
Quatrième décile	10,7	5,0	3,1	1,5	0,6
Cinquième décile	11,3	6,2	4,0	1,6	0,9
Sixième décile	10,4	11,3	8,2	3,4	2,1
Septième décile	10,3	7,3	5,1	3,6	3,2
Huitième décile	9,6	16,6	14,4	8,5	6,9
Neuvième décile	7,5	24,1	22,8	17,9	14,4
Dixième décile	5,2	24,4	37,8	61,5	71,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3 Pauvreté et fréquentation scolaire des enfants

Les enfants (moins de 18 ans) qui fréquentent l'école proviennent plus des ménages à niveau de vie élevé. En effet, au niveau du secondaire, plus de deux enfants sur cinq (41,6%) appartiennent au dixième décile contre 4,5% pour le premier décile. Parmi les enfants scolarisés au post-primaire, 8,3% sont du premier décile contre 16,8% qui sont au dixième décile. Concernant les enfants scolarisés au primaire, leur répartition par niveau de vie est presque équilibrée.

Tableau 9 : Répartition des enfants par niveau de vie selon la fréquentation scolaire

Niveau de vie	Primaire	Post-primaire	Secondaire
Premier décile	10,0	8,3	4,5
Deuxième décile	10,0	8,3	4,8
Troisième décile	10,8	9,0	5,0
Quatrième décile	10,5	9,3	5,6
Cinquième décile	10,5	9,3	5,5
Sixième décile	11,0	9,6	6,6
Septième décile	9,7	8,8	6,1
Huitième décile	9,5	9,8	8,2
Neuvième décile	8,8	10,7	12,0
Dixième décile	9,1	16,8	41,6
Total	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 5. PAUVRETE ET CADRE DE VIE

Le présent chapitre fait une analyse du cadre de vie des ménages sous l'angle du niveau de vie.

5.1 Pauvreté et promiscuité

La promiscuité se réfère au nombre de personnes par pièce à coucher du logement. Lorsque ce nombre dépasse 3, on dit que le ménage vit en situation de promiscuité.

Les individus qui vivent dans les ménages de moins de trois personnes par pièce à coucher se retrouvent plus dans les niveaux de vie élevés. Par contre, les individus qui vivent dans les ménages en situation de promiscuité sont plus représentés dans les ménages à niveau de vie faible. Par exemple, pour les ménages de moins de trois personnes par pièce, la proportion des individus du premier décile est de 5,2% contre 21,9% pour les ménages de plus de cinq personnes par pièce à coucher.

Tableau 10 : Niveau de vie selon le nombre moyen de personnes par pièce à coucher des ménages

Niveau de vie	Nombre moyen de personnes par pièce à coucher					Total
	Moins de 3 personnes par pièce	3 personnes par pièce	4 personnes par pièce	5 personnes par pièce	Plus de 5 personnes par pièce	
Premier décile	5,2	13,1	19,6	19,2	21,9	10,3
Deuxième décile	6,0	12,7	15,9	10,6	18,9	9,8
Troisième décile	7,7	12,9	11,7	16,3	15,3	10,3
Quatrième décile	8,2	11,1	10,9	12,1	12,0	9,7
Cinquième décile	9,5	10,9	12,6	12,7	9,3	10,3
Sixième décile	10,3	11,0	8,0	7,6	10,1	10,1
Septième décile	10,9	9,5	5,5	7,7	6,9	9,6
Huitième décile	12,9	7,9	7,5	8,0	3,0	10,2
Neuvième décile	13,2	6,8	5,6	4,3	1,6	9,7
Dixième décile	16,1	4,1	2,6	1,6	1,1	10,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2 Pauvreté et qualité du logement

5.2.1 Pauvreté et types de matériaux définitifs du logement

Les caractéristiques du logement sont une dimension importante des conditions de vie des ménages. Nous appréhendons la qualité du logement à travers trois variables que sont la nature du mur, la nature du toit et la nature du sol. Nous distinguons deux types de logement : le logement construit avec des matériaux définitifs et le logement fait avec des matériaux non définitifs. Le logement est fait de matériaux définitifs lorsque les murs, la toiture et le sol sont faits avec des matériaux définitifs³.

³ Murs en matériaux définitifs (Dur et Semi-dur) ; Toit en matériaux définitifs (Béton ; tôle, tuile) ; Sol en matériaux définitifs (carrelage et ciment).

L'analyse montre que dans la région du Centre-Sud, les matériaux définitifs sont majoritairement utilisés par des individus nantis. Près d'un cinquième (19,6%) des individus vivant dans des ménages dont le bâtiment est en matériaux définitifs appartiennent au dernier décile. Aussi, parmi les individus issus des ménages dont les murs sont en matériaux définitifs, 18,7% d'entre eux appartiennent au dixième décile de niveau de vie contre 9,4% dans le premier décile. La répartition par niveau de vie des individus vivant dans des ménages où la toiture ou le plancher du sol est en matériaux définitifs est quasi-équilibrée bien que les proportions aient tendance à augmenter avec le niveau de vie.

Tableau 11 : Répartition de la population par niveau de vie selon les caractéristiques des logements en matériaux définitifs

Niveau de vie	Murs en matériaux définitifs	Toit en matériaux définitifs	Sol en matériaux définitifs	Bâtiments en matériaux définitifs
Premier décile	9,4	9,6	9,4	9,1
Deuxième décile	8,3	9,2	8,5	7,9
Troisième décile	8,4	9,9	9,9	8,1
Quatrième décile	9,0	9,8	10,3	9,1
Cinquième décile	8,4	9,9	9,4	8,0
Sixième décile	8,7	10,1	9,7	8,5
Septième décile	8,7	10,0	11,1	9,0
Huitième décile	9,6	10,2	10,1	9,5
Neuvième décile	10,9	10,1	10,2	11,1
Dixième décile	18,7	11,1	11,3	19,6
Ensemble région	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.2 Pauvreté et types d'habitation

Les habitations de type immeuble à appartement, villa et bâtiment à plusieurs logements regorgent plus les personnes d'un niveau de vie relativement élevé comparativement aux logements de type case, tente et maison individuelle simple qui abritent le plus souvent les pauvres. En effet, les immeubles à appartement et les villas regorgent plus d'individus appartenant au dixième décile, avec respectivement 45,3% et 47,1%. Ces proportions sont de 3,3% et 3,7% respectivement chez les individus vivant dans des cases et des tentes pour le même niveau de vie.

Tableau 12 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'habitation

Niveau de vie	Type d'habitation						
	Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Autres
Premier décile	1,5	6,3	9,7	10,2	15,5	15,7	13,0
Deuxième décile	2,1	3,9	9,4	9,6	13,7	12,8	13,3
Troisième décile	4,8	4,4	10,2	9,7	12,6	14,5	13,3
Quatrième décile	7,4	4,0	9,8	10,3	8,6	6,8	8,2
Cinquième décile	6,3	4,9	10,3	9,7	12,1	13,4	10,9
Sixième décile	5,1	6,2	10,3	9,4	10,1	12,4	10,8
Septième décile	5,6	4,6	10,1	8,9	7,1	1,5	9,7
Huitième décile	9,0	6,9	10,5	9,3	10,1	15,3	7,7
Neuvième décile	12,8	11,7	9,9	9,7	6,9	3,9	8,6
Dixième décile	45,3	47,1	9,7	13,3	3,3	3,7	4,4
Ensemble région	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

5.2.3 Pauvreté et statut d'occupation du logement

La répartition de la population du Centre-Sud par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement varie d'un statut à l'autre. Les individus vivant dans leur propre logement (statut de propriétaire) sont beaucoup plus concentrés dans les niveaux de vie faibles. Dans ce statut d'occupation, 69,3% des individus relèvent des cinq premiers déciles. Pour les individus vivant dans les ménages en location simple, les proportions ont tendance à augmenter avec le niveau de vie. Elles vont de 1,1% à 15,3% respectivement pour le premier décile et le dernier décile.

Tableau 13 : Répartition de la population par niveau de vie selon le statut d'occupation du logement

Niveau de vie	Statut d'occupation du logement				
	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Hébergement gratuit	Autres
Premier décile	11,2	5,2	1,1	3,7	12,3
Deuxième décile	20,2	16,1	0,7	9,6	12,4
Troisième décile	14,7	15,1	0,9	6,0	13,9
Quatrième décile	12,5	7,9	1,4	8,3	12,4
Cinquième décile	10,7	6,4	1,5	6,9	9,2
Sixième décile	9,4	9,6	2,0	10,2	10,9
Septième décile	9,1	4,9	3,6	8,9	10,4
Huitième décile	7,4	4,9	3,4	7,2	7,7
Neuvième décile	6,5	6,7	9,3	10,5	7,4
Dixième décile	5,3	12,9	15,3	13,1	10,5
Ensemble région	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 6. PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

6.1 Pauvreté et accès à l'assainissement

L'accès à l'assainissement est une dimension importante des conditions de vie d'un ménage. Trois aspects de l'assainissement sont analysés sous l'angle du niveau de vie. Il s'agit de l'utilisation des types d'aisance, l'évacuation des ordures, de et de l'évacuation des eaux usées du ménage.

6.1.1 Pauvreté et type d'aisance

La répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie montre globalement que la brousse/nature est le lieu d'aisance le plus fréquemment utilisé dans la région du Centre-Sud. Plus de la majorité (59%) de la population de la région utilise ce lieu d'aisance. La latrine simple est le deuxième type d'aisance utilisé par la population. La proportion des individus utilisant la latrine simple est de 34,0% dans la région du Centre-Sud. La latrine ventilée, la chasse d'eau et les autres types d'aisance sont faiblement utilisés par la population.

L'analyse selon le niveau de vie indique une répartition de la population par type d'aisance quasi-similaire à ce qui est observé au niveau global pour les neuf premiers déciles. Au niveau du dixième décile, les individus utilisent plus fréquemment la latrine simple (62,8%). La brousse/nature et la chasse d'eau sont utilisées par 26,1% et 5,1% des individus respectivement.

Tableau 14 : Répartition de la population par type d'aisance selon le niveau de vie

Niveau de vie	Chasse d'eau	Latrine simple	Latrine ventilée	Brousse /Nature	Autres	Total
Premier décile	2,8	31,6	2,1	62,4	1,1	100,0
Deuxième décile	2,9	31,8	2,8	60,8	1,7	100,0
Troisième décile	3,0	29,4	2,5	63,5	1,6	100,0
Quatrième décile	3,0	33,3	2,0	60,2	1,5	100,0
Cinquième décile	3,2	29,4	2,3	63,3	1,8	100,0
Sixième décile	3,0	34,0	2,5	59,0	1,5	100,0
Septième décile	2,3	32,2	1,8	62,1	1,6	100,0
Huitième décile	2,9	34,8	2,1	58,1	2,1	100,0
Neuvième décile	3,0	43,3	2,2	49,5	2,1	100,0
Dixième décile	5,1	62,8	4,2	26,1	1,8	100,0
Total	3,0	34,0	2,4	59,0	1,6	100,0

6.1.2 Pauvreté et principal mode d'évacuation des ordures

A l'exception des individus du dixième décile, la répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures des ménages est quasi-identique quel que soit le niveau de vie. De façon générale, les proportions des populations qui appartiennent à des ménages qui évacuent leurs ordures dans des tas d'immondices, dans les fosses fumières et dans la rue sont proches. Elles tournent autour de 30% pour les quatre premiers déciles.

La proportion des individus vivant dans des ménages où les ordures sont évacuées par ramassage privé et celle des individus vivant dans des ménages où l'évacuation se fait dans les bacs à ordures sont nettement plus

élevées dans le dernier décile que les autres. Ces proportions sont respectivement de 4,6% et 11,5% dans le dixième décile contre moins de 1% et 5% dans les autres (décile 1 à 9).

Tableau 15 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des ordures selon le niveau de vie

Niveau de vie	Ramas sage privé	Tas d'immondices	Fosses fumiers	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses /caniveaux)	Autres	Total
Premier décile	0,7	30,8	32,0	1,2	30,2	1,2	3,9	100,0
Deuxième décile	0,6	29,7	30,0	1,9	32,7	1,4	3,6	100,0
Troisième décile	0,4	31,9	29,0	1,7	31,6	1,4	4,0	100,0
Quatrième décile	0,6	30,7	30,4	1,8	31,6	1,1	3,7	100,0
Cinquième décile	0,6	32,1	26,8	2,1	33,5	1,2	3,7	100,0
Sixième décile	0,6	31,6	27,9	2,3	32,5	1,6	3,6	100,0
Septième décile	0,6	33,5	26,4	1,8	32,3	1,4	4,1	100,0
Huitième décile	0,7	32,5	23,7	2,9	34,5	1,5	4,3	100,0
Neuvième décile	0,7	33,5	20,7	4,1	35,3	2,1	3,7	100,0
Dixième décile	4,6	32,8	10,6	11,5	35,0	2,0	3,4	100,0
Total	0,8	31,5	27,6	2,4	32,4	1,4	3,8	100,0

6.1.3 Pauvreté et principal mode d'évacuation des eaux usées

Quel que soit le niveau de vie, la grande majorité des individus vivent dans des ménages où l'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou nature. La proportion des individus qui vivent dans des ménages où l'évacuation des eaux usées se fait dans la rue ou nature fluctue entre 78,9% dans le dixième décile à 87,1% dans le septième décile.

La proportion des individus vivant dans des ménages où les eaux usées sont évacuées dans les puisards et celle des individus vivant dans des ménages où l'évacuation se fait dans des fosses septiques sont un peu plus élevées dans les individus du dixième décile comparativement au neuf premiers. Ces proportions sont respectivement de 2,2% et 6,4% dans le dixième décile contre moins de 1% et 4% dans les autres (décile 1 à 9).

Tableau 16 : Répartition de la population par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le niveau de vie

Niveau de vie	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Autres	Total
Premier décile	9,0	85,2	0,2	0,0	3,3	2,3	100,0
Deuxième décile	8,4	85,4	0,3	0,1	3,4	2,3	100,0
Troisième décile	8,3	85,8	0,2	0,1	3,1	2,5	100,0
Quatrième décile	8,1	85,7	0,4	0,2	3,3	2,3	100,0
Cinquième décile	8,1	85,5	0,3	0,1	3,5	2,4	100,0
Sixième décile	7,7	85,3	0,5	0,4	3,8	2,4	100,0
Septième décile	7,2	87,1	0,3	0,1	2,9	2,4	100,0
Huitième décile	7,5	86,2	0,4	0,2	2,8	2,9	100,0
Neuvième décile	7,4	85,6	0,5	0,4	3,7	2,4	100,0
Dixième décile	8,7	78,9	2,2	1,9	6,7	1,6	100,0
Total	8,2	85,3	0,4	0,2	3,5	2,4	100,0

6.2 Pauvreté et accès à l'eau de boisson

Dans la région du Centre-Sud, la majorité (54,4%) des individus s'approvisionne en eau de boisson dans les forages. La proportion des individus vivant dans des ménages où la source d'approvisionnement à l'eau de boisson est le forage décroît avec le niveau de vie. Elle part de 63,3% pour les individus les plus pauvres (premier décile) à 26,5% pour les moins pauvres (dixième décile).

Par ailleurs, l'utilisation des forages est suivie par celle des puits chez les individus du premier décile (17,4%) tandis la fontaine publique vient en deuxième position chez les individus du deuxième au neuvième décile. Concernant les individus du dixième décile, ils ont accès à l'eau de boisson plus par la fontaine publique (37,4% d'entre eux), le robinet-compteur intérieur (29,0%) et le forage (26,5%).

Tableau 17 : Répartition de la population par source d'accès à l'eau de boisson selon le niveau de vie

Niveau de vie	Barrage, rivière, cours d'eau ou lac	Puits	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur	Autres	Total
Premier décile	1,5	17,4	63,3	16,9	0,6	0,2	100,0
Deuxième décile	1,0	12,9	61,4	24,1	0,5	0,2	100,0
Troisième décile	0,8	13,1	57,7	27,8	0,4	0,2	100,0
Quatrième décile	0,5	11,7	55,3	31,5	0,7	0,3	100,0
Cinquième décile	0,6	12,3	53,3	32,5	0,9	0,3	100,0
Sixième décile	0,6	12,0	57,0	28,8	1,2	0,4	100,0
Septième décile	0,3	8,7	42,5	47,6	0,7	0,3	100,0
Huitième décile	0,6	9,2	46,0	41,7	2,0	0,5	100,0
Neuvième décile	0,3	8,4	43,4	42,3	4,9	0,8	100,0
Dixième décile	0,1	5,4	26,5	37,4	29,0	1,5	100,0
Total	0,8	12,4	54,4	29,7	2,4	0,4	100,0

6.3 Pauvreté et principal mode d'éclairage

L'énergie réseau est plus utilisée par les individus ayant un niveau de vie élevé. Par exemple, près de 40% des individus du dixième décile sont issus des ménages qui utilisent l'énergie réseau contre 11,6% pour ceux du

neuvième décile et moins de 7% pour les autres classes de niveau de vie. La lampe reste le principal mode d'éclairage pour les individus à faible niveau de vie. Parmi les individus du premier décile, 72,7% vivent dans des ménages où la lampe est le mode d'éclairage principal.

Tableau 18 : Répartition de la population par principal mode d'éclairage selon le niveau de vie

Niveau de vie	Energie réseau	Energie solaire	Lampes	Autres	Total
Premier décile	4,8	21,5	72,7	1,0	100,0
Deuxième décile	3,2	29,7	66,2	0,9	100,0
Troisième décile	3,3	28,3	67,5	1,0	100,0
Quatrième décile	3,6	35,7	59,9	0,8	100,0
Cinquième décile	3,9	31,4	63,8	0,9	100,0
Sixième décile	3,8	42,2	53,2	0,8	100,0
Septième décile	4,5	36,3	58,5	0,7	100,0
Huitième décile	6,2	41,1	51,9	0,9	100,0
Neuvième décile	11,6	46,8	40,9	0,8	100,0
Dixième décile	39,8	40,7	18,9	0,6	100,0
Total	6,3	32,5	60,3	0,9	100,0

6.4 Pauvreté et type d'emploi principal occupé

L'analyse du niveau de vie selon le type d'emploi principal des individus indique que la répartition des indépendants par niveau de vie est plus égalitaire comparativement à celle des salariés et des aides familiales. Aussi, les salariés ont un niveau de vie plus élevé. En effet, 59,7% des salariés ont un niveau de vie supérieur au neuvième décile contre 7,7% et 7,1% respectivement pour les indépendants et les aides familiales.

Tableau 19 : Répartition de la population par niveau de vie selon le type d'emploi principal occupé

Niveau de vie	Indépendant	Salarié	Aide familiale	Autres
Premier décile	11,3	0,8	9,2	5,3
Deuxième décile	10,3	0,6	9,1	9,7
Troisième décile	10,7	1,1	10,5	7,7
Quatrième décile	10,3	2,0	8,9	7,1
Cinquième décile	10,6	2,7	11,4	10,3
Sixième décile	10,8	4,3	9,9	12,0
Septième décile	9,5	3,5	12,0	9,1
Huitième décile	9,8	8,5	11,5	11,9
Neuvième décile	8,9	16,8	10,5	11,8
Dixième décile	7,7	59,7	7,1	14,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

CHAPITRE 7. INEGALITES DE NIVEAU DE VIE

7.1 Distribution de la consommation totale par quintile

Le tableau ci-après montre que le volume de la consommation augmente avec le quintile de niveau de vie. La consommation totale des individus du premier quintile s'élève à 22 962,3 millions de F CFA et celle du dernier quintile à 61 817,9 millions de F CFA. Ces montants représentent respectivement 12,3% et 33,1% de la consommation totale de la population du Centre-Sud. Les quintiles 2, 3 et 4 représentent respectivement 15,3%, 18,3% et 21,0% de la consommation totale.

Tableau 20 : Distribution de la consommation totale par quintile

Quintiles	Dépenses du quintile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Premier quintile	22 962	12,3
Deuxième quintile	28 688	15,3
Troisième quintile	34 251	18,3
Quatrième quintile	39 211	21,0
Cinquième quintile	61 818	33,1
Total	186 930	100,0

7.2 Distribution de la consommation totale par décile

La répartition de consommation totale par décile du niveau de vie confirme les résultats de la section précédente. Le volume de la consommation augmente avec les déciles du niveau de vie. Le dernier décile, c'est à dire les 10% les plus riches de la population, concentre 20,6% des dépenses de consommation totale des ménages tandis que le premier décile représente 5,7% des dépenses de consommation totale.

Tableau 21 : Distribution de la consommation totale par décile

Déciles	Dépenses du décile (en millions de F CFA)	Pourcentage
Premier décile	10 741	5,7
Deuxième décile	12 221	6,5
Troisième décile	14 246	7,6
Quatrième décile	14 442	7,7
Cinquième décile	16 585	8,9
Sixième décile	17 666	9,5
Septième décile	17 952	9,6
Huitième décile	21 259	11,4
Neuvième décile	23 237	12,4
Dixième décile	38 581	20,6
Total	186 930	100,0

7.3 Indicateurs d'inégalités de la consommation

L'indice de GINI est un coefficient qui permet de mesurer le degré d'inégalité dans la répartition de la consommation des individus. Il est évalué à 0,21 dans la région du Centre-Sud. Cette valeur qui est plus proche de zéro que de un signifie que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans la région du Centre-Sud. Toutefois, la désagrégation de l'indice de GINI selon le milieu de résidence montre que la distribution de la consommation est plus égalitaire en milieu rural (0,17) qu'en milieu urbain (0,3). Ce constat est confirmé par les indices de Theil (0) et Theil (1).

Le calcul de l'indice au niveau provincial montre également que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans chacune des provinces de la région (Indice de GINI < 0,3). L'indice varie très peu selon les provinces. Il est de 0,22 dans le Nahouri, 0,21 dans le Zoundwéogo et 0,20 dans le Bazèga. Les résultats obtenus avec les indices de Theil (0) et Theil (1) évoluent dans les mêmes sens que ceux de l'indice de GINI.

Si l'indice de Gini indique une distribution assez égale de la consommation de façon globale dans la région, le rapport interdécile, qui met en relation le 1^{er} et le 9^e déciles de la distribution des niveaux de vie, montre qu'il y a tout de même des écarts non négligeables entre les plus riches et les plus pauvres. Ce rapport est de 2,28 pour la région du Centre-Sud. Cela signifie que les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 2,3 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est plus élevé en milieu urbain (3,56) lorsque l'indice est désagrégé par milieu de résidence. L'analyse selon les provinces indique que le rapport interdécile est un peu plus élevé dans la province du Nahouri (2,43 contre 2,24 et 2,27 respectivement pour le Bazèga et le Zoundwéogo).

Tableau 22 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par milieu de résidence et par province

	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Milieu de résidence					
Urbain	0,30	0,14	0,15	3,56	2,06
Rural	0,17	0,04	0,05	2,01	1,44
Provinces					
Bazèga	0,20	0,07	0,08	2,24	1,58
Nahouri	0,22	0,08	0,09	2,43	1,69
Zoundwéogo	0,21	0,08	0,09	2,27	1,60
Ensemble région	0,21	0,07	0,09	2,28	1,61

Une vue des indicateurs d'inégalité de la consommation par commune indique que les dépenses de consommation sont distribuées de manière assez égale dans les communes de la région du Centre-Sud excepté la commune de Manga qui a pour indice de GINI 0,32 (Indice de GINI > 0,3). L'indice de GINI varie entre 0,15 dans la commune de Doulogou et 0,32 dans celle de Manga. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes urbaines de la région (Manga, Pô et Kombissiri). Dans la commune de Manga, les 10% les plus riches ont un niveau de vie au moins 3,7 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. Ce rapport est de 3,0 dans la commune de Pô et de 2,6 dans la commune de Kombissiri.

Tableau 23 : Indicateurs d'inégalités de la consommation par commune

Communes	GINI	Theil (0)	Theil (1)	q90/10	q90/50
Province du Bazèga					
Doulougou	0,15	0,04	0,04	1,89	1,41
Gaongo	0,16	0,04	0,04	2,02	1,47
Ipelce	0,16	0,04	0,04	2,05	1,50
Kayao	0,18	0,05	0,06	2,24	1,53
Kombissiri	0,25	0,11	0,13	2,64	1,85
Sapone	0,17	0,04	0,05	2,06	1,49
Toece	0,17	0,04	0,05	2,02	1,46
Province du Nahouri					
Guiaro	0,18	0,05	0,06	2,24	1,54
Pô	0,26	0,11	0,13	2,95	2,05
Tiebele	0,17	0,04	0,05	2,10	1,51
Zecco	0,16	0,04	0,04	1,99	1,46
Ziou	0,17	0,05	0,05	2,09	1,53
Province du Zoundwéogo					
Bere	0,16	0,04	0,04	2,02	1,48
Binde	0,16	0,04	0,04	2,04	1,48
Gogo	0,16	0,04	0,04	2,02	1,45
Gomboussougou	0,18	0,05	0,05	2,18	1,54
Guiba	0,16	0,04	0,04	2,05	1,45
Manga	0,32	0,16	0,18	3,68	2,49
Nobere	0,16	0,04	0,04	2,05	1,45
Ensemble région	0,21	0,07	0,09	2,28	1,61

CONCLUSION

L'inexistence des analyses de la pauvreté au niveau des sous unités administratives du Burkina Faso a conduit à la réalisation de ce rapport. Cette étude avait pour objectif de décrire le profil de pauvreté de la région du Centre-Sud en fournissant aux décideurs des analyses plus fines de la pauvreté au niveau régional, provincial et communal.

Deux sources de données ont été utilisées. Il s'agit des données du 5^e RGPH organisé en 2019 et celles de l'EHCVM réalisée en 2018. Une estimation sur les petits domaines a été appliquée sur les données de l'EHCVM pour obtenir la consommation des ménages. Cette consommation a été greffée à la base de données du RGPH pour les analyses qui sont essentiellement descriptives.

A l'issue des analyses, les principaux résultats montrent que, tout comme au niveau national, le niveau de pauvreté est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain dans la région du Centre-Sud. La province du Bazèga est la plus touchée en termes d'incidence. Elle est également la province qui a le plus grand nombre de pauvres. L'analyse de la pauvreté au niveau communal montre que Doulogou et Kayao sont les communes qui abritent les plus fortes proportions de pauvres dans la région du Centre-Sud.

La pauvreté selon les caractéristiques démographiques fait ressortir quelques résultats importants. Dans les ménages de grande taille, on retrouve une proportion plus élevée des individus les plus pauvres alors que les ménages de petite taille regorgent plus les individus moins pauvres. Aussi, les ménages dirigés par les femmes abritent plus d'individus à niveau de vie élevé que ceux dirigés par les hommes. Les individus vivant dans les ménages dont le chef est alphabétisé ont plus un niveau de vie élevé alors que ceux dont le chef est non alphabétisé ont plus un niveau de vie faible.

En outre, l'analyse de la pauvreté selon le cadre de vie des populations montre que les matériaux définitifs du logement sont plus utilisés par les plus nantis. Ces derniers sont nombreux à vivre dans des habitations de type immeuble à appartement et villa.

Ensuite, en matière de services sociaux, les populations plus pauvres y ont difficilement accès. En effet, les individus les plus pauvres utilisent en grande majorité la brousse comme lieu d'aisance. La latrine simple est plus fréquemment utilisée par les individus les plus aisés (dixième décile). Dans la région du Centre-Sud, les individus issus des ménages pauvres utilisent majoritairement les forages comme principale source d'eau de boisson et s'éclairent principalement avec des lampes.

En termes d'inégalité, l'indice de GINI montre globalement que la distribution des dépenses de consommation entre les individus est assez égalitaire dans la région du Centre-Sud à l'exception de la commune de Manga qui a pour indice de GINI 0.32 (Indice de GINI > 0,3). Toutefois, on observe des variations de cet indice selon le milieu de résidence et la commune. Le milieu urbain est moins égalitaire que le milieu rural. Par ailleurs, les communes les moins égalitaires en termes de distribution des niveaux de vie sont les communes urbaines de la région (Manga, Pô et Kombissiri).

Au regard des principaux résultats obtenus, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Prioriser le milieu rural, la province du Bazèga et les communes de Doulogou et de Kayao dans les interventions de lutte contre la pauvreté dans la région ;
- Renforcer les politiques d'accès aux logements décentes envers les populations démunies ;
- Accentuer les programmes d'accès à l'assainissement et à l'hygiène sur les populations pauvres ;
- Le niveau de la pauvreté peut baisser en réduisant l'inégalité par une bonne répartition des ressources. Ainsi, au regard des résultats qui présentent une inégalité relativement plus élevée dans les centres urbains, il est recommandé de renforcer les politiques de lutte contre les inégalités dans ces zones

BIBLIOGRAPHIE

GABRIELA GUBLIN GUERRERO, 2004. Définitions et approches de la pauvreté. En ligne : <http://www.bsi-economics.org/416-definicions-approches-pauvrete>, consulté le 23 août 2023.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Synthèse des résultats définitifs. Ouagadougou, Burkina Faso, 133 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Volume-3, Mesure et cartographie de la pauvreté. Ouagadougou, Burkina Faso, 374 p.

INSD, 2022. Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Monographie de la région du Centre-Sud. Ouagadougou, Burkina Faso, 159 p.

INSD, 2022. Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de 2018 (EHCVM-2018) : Diagnostic de la pauvreté en 2018. Ouagadougou, Burkina Faso, 97 p.

ANNEXES

Tableau 1 : Pauvreté selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence (P0)	Contribution (C0)	Profondeur (P1)	Consommation par personne
Urbain	19,5	6,9		417 274
Rural	31,7	93,1		231 689
Ensemble	30,4	100,0	7,7	251 232

Tableau 2 : Pauvreté selon les provinces

Provinces	Incidence P0 ()	Contribution C0 ()	Profondeur P1 ()	Consommation par personne
Bazèga	52,7	61,7	15,1	246125
Nahouri	24,7	20,1	5,2	270 829
Zoundwéogo	14	18,2	2,6	243 484
Ensemble	30,4	100,0	7,7	251 232

EQUIPE D'ELABORATION DES PROFILS REGIONAUX DE PAUVRETE

COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureïma	Directeur Général de l'INSD
BERE Bernard	Directeur Général Adjoint de l'INSD
OUEDRAOGO Issaka	Directeur Régional de l'INSD-Hauts Bassins
RAMDE Bakary	Directeur Régional de l'INSD-Est
GANSORE Moctar	Directeur Régional par intérim de l'INSD-Sahel

EQUIPE DE REDACTION DU PROFIL DE PAUVRETE DES HAUTS BASSINS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE
OUEDRAOGO Issaka	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
SAWADOGO Paul	Direction de la Démographie
ZONGO Haïdara	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
KONCOBO Zakaria	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
KABORE S. Théodore	Direction régionale de l'INSD de l'Est
NOMBRE Abdou	Direction de l'Informatique et du management de l'information statistique
RAMDE Bakary	Direction régionale de l'INSD de l'Est
GANSORE Moctar	Direction régionale de l'INSD du Sahel
COULIBALY Idrissa	Direction des statistiques de condition de vie des ménages
NABIE Drissa	Direction régionale de l'INSD de l'Est
LY A. Kadri	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
TOU G. Gildas	Direction régionale de l'INSD du Sahel
ZERBO Yaya	Direction régionale de l'INSD de l'Est
ZOUNDI K. Jérôme	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
BENGALY Labasse	Direction régionale de l'INSD des Hauts-Bassins
MANLI Boureïma	Direction régionale de l'INSD de l'Est

EQUIPE DE REDACTION DES PROFILS DE PAUVRETE DES REGIONS

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
1	BOUCLE DU MOUHOUN	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureïma	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	CASCADES	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureïma	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
	SAHEL	TOU G. Gildas	DR/SHL
		MANLI Boureïma	DR/EST
		BENGALY Labasse	DR/HBS
2	CENTRE	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	SUD-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
	CENTRE-OUEST	ZONGO Haïdara	DR/HBS
		ZERBO Yaya	DR/EST
3	EST	KABORE Théodore	DR/EST

NUMERO	PROFIL DE PAUVRETE	NOM ET PRENOM	DIRECTIONS
	CENTRE-SUD	LY Abdoul Kadri	DR/HBS
		KABORE Théodore	DR/EST
	CENTRE-EST	LY Abdoul Kadri	DR/HBS
		KABORE Théodore	DR/EST
4	PLATEAU CENTRAL	LY Abdoul Kadri	DR/HBS
		NABIE Drissa	DR/EST
	CENTRE-NORD	ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
		NABIE Drissa	DR/EST
	NORD	ZOUNDI Jérôme	DR/HBS
		NABIE Drissa	DR/EST

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000

01 B.P: 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso

Tél : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26

Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf